



**SYNDICAT MIXTE DE  
TRANSPORT INTERURBAIN**

**COMITE SYNDICAL**

N° 2017-019/SMTI

du 13 juin 2017



### **DELIBERATION**

#### **prenant acte de la contribution des collectivités membres au budget 2017 du syndicat mixte**

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° n° 2014-035/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants du comité syndical du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° n° 2014-036/SMTI du 26 août 2014 désignant le président, vice-président, délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte ;
- VU la délibération n° 2017-004/SMTI du 18 avril 2017 adoptant le budget primitif de l'année 2017 ;
- VU le rapport de présentation n° 2017-019/SMTI ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

## DECIDE

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le comité syndical prend acte de la contribution des collectivités membres au budget 2017 du syndicat mixte.

### **ARTICLE 2 : BASE DE CALCUL ET EQUILIBRE BUDGETAIRE**

Budget Primitif 2017	
<b>Dépenses Exploitation</b>	
Dépenses de Gestion Courante	1 220 300 000
Dépenses Réelles d'Exploitation	85 200 000
Dépenses d'Ordre	275 000 000
	<b>1 580 500 000</b>
<b>Recettes Exploitation</b>	
Recettes Voyageurs	563 800 000
Recettes TPP	460 000 000
Autres Recettes	18 000 000
	<b>1 041 800 000</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>- 538 700 000</b>
<b>Contribution des membres</b>	<b>538 700 000</b>
<b>Equilibre budgétaire</b>	<b>-</b>

### **ARTICLE 3 : REPARTITION DE LA CONTRIBUTION :**

La répartition de la contribution des collectivités membres au budget 2017 du syndicat mixte est décomposée comme suit :

- La Nouvelle-Calédonie : 503 700 000 FCFP,
- La province Sud : 25 000 000 FCFP,
- La province Nord : 10 000 000 FCFP.

### **ARTICLE 4 : VOIE ET DELAI DE RECOURS**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

### **ARTICLE 5 : EXECUTION**

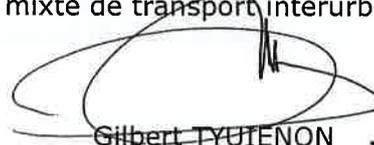
Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 13 juin 2017.

Un membre,



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



Gilbert TYUTENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le  
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le

Le président du comité syndical du syndicat  
mixte de transport interurbain

Gilbert TYUIENON

Ampliations :

• Haut-commissariat	1
• Nouvelle-Calédonie	1
• Province Nord	1
• Province Sud	1
• Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie	1
• Archives	3

Quorum :

• Membres en exercice :	6
• Membres présents :	5
• Membres représentés :	5
• Suffrages exprimés :	
• Pour :	5
• Contre :	0
• Abstentions :	0



